



Formulaire de candidature

Thème 2022-2023

Les plongeurs engagés dans la connaissance et la défense du vivant

Structure candidate : _____

Date de dépôt de la demande : _____

Intitulé de l'action : _____

Date du lancement de l'action : _____

Présentation

À travers le Trophée des activités subaquatiques responsables, la FFESSM souhaite récompenser chaque saison la démarche particulièrement exemplaire et originale de trois clubs en matière de développement durable. Il sera chaque année décliné autour d'une thématique forte. Pour la saison 2022-23, le thème retenu est : **Les plongeurs engagés dans la connaissance et la défense du vivant.**

Pourquoi participer ?

Remporter le Trophée des activités subaquatiques responsables apportera à votre structure :

- Une dotation financière telle que définie dans l'annexe du règlement.
- Un trophée, gravé au nom de la structure vainqueur.
- Une valorisation médiatique à travers des actions de communication de la FFESSM.
- Une reconnaissance de votre démarche auprès de votre public et de vos partenaires privés et institutionnels.



Qui peut participer ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu le label Ecosub® pour participer. L'appel à projets est ouvert à toutes les structures affiliées à la FFESSM à jour de leur cotisation : comité régional, départemental ou ligue, club, structure commerciale agréée (SCA) ou structure commerciale internationale agréée (SCIA), en métropole ou en outre-mer, pour des activités en milieu naturel ou en piscine, proposant une ou plusieurs des activités de la FFESSM.

Comment participer ?

L'appel à projets est ouvert dès à présent. Pour participer : téléchargez le formulaire de candidature sur le site de la FFESSM dans la rubrique « Développement durable – Plongez durable et responsable » (www.ffessm.fr), remplissez-le en respectant le règlement du trophée qui y est annexé, et **joignez à votre candidature tout support permettant de rendre compte de votre action** (article, plaquette, compte-rendu, photographies, vidéos, etc.) en tenant compte des informations indiquées à ce sujet dans l'annexe au règlement.

Le dossier de candidature est à transmettre sous format électronique par e-mail au siège de la FFESSM, au chargé de mission (developpement@ffessm.fr) copie secrétariat fédéral (secretariat@ffessm.fr).

Les actions des structures sont éligibles aux conditions suivantes :

- Correspondre au thème retenu pour l'année en cours (thème issu d'un des « **10 engagements de la FFESSM pour le développement durable** »).
- Avoir été réalisée au cours de la période d'éligibilité, ou concrétisée à un stade suffisamment avancé pour être significative.
- Inscrire la démarche dans la durée : si le projet présenté est une manifestation, les actions mises en place doivent être pérennes et/ou reproductibles sur d'autres événements et/ou entrant dans le champ d'un plan d'action développement durable de la structure.
- Mettre en valeur l'engagement collectif des membres de la structure (pour les clubs, SCA et SCIA).
- Identifier clairement les cibles, les moyens mis en oeuvre, les résultats obtenus et le calendrier éventuel de mise en oeuvre.
- Montrer ce qui est déjà réalisé et ce qui en projet.
- Mettre en valeur les retombées locales.



Comment seront évaluées les démarches présentées ?

L'évaluation des démarches sera réalisée autour des points suivants :

- La pertinence du projet par rapport au thème retenu pour l'année en cours.
- Le respect de l'ensemble des conditions d'éligibilité listées ci-dessus.
- La conformité du dossier de candidature.

Les lauréats du Trophée des activités subaquatiques responsables 2022-2023 bénéficieront d'une remise des prix lors du Salon Mondial de la Plongée Sous-Marine 2024 et d'une dotation financière telle que détaillée dans l'Annexe du règlement.

Le jury

Le Trophée des activités subaquatiques responsables est délivré par un comité de suivi composé de personnes représentant les différentes sensibilités du Développement durable au sein de la FFESSM, et présidé par l'élu délégué au Développement durable du Comité directeur national.

Chaque dossier déposé sera examiné par les services de la FFESSM. S'il est complet, il sera transmis au comité de suivi, qui exprimera un avis et rendra compte lors de la réunion de Comité directeur national suivant la clôture du Trophée des décisions d'attribution.

Se reporter à l'annexe pour le règlement de l'appel à projets.

Comment remplir le formulaire ?

- Renseignez les coordonnées de votre structure, ainsi que celle de la personne ressource à l'origine de la demande.
- Présentez votre projet de façon synthétique, en répondant aux items mentionnés plus bas.
- Développez le ou les aspects de votre action qui selon vous la rende exemplaire et/ou originale, et pour lesquels vous pensez mériter le label.
- Joignez à votre demande tout support permettant de rendre compte de votre action : article, plaquette, compte rendu, photographies, vidéos, etc.



Coordonnées du demandeur

• Type de structure :

Comité régional

Comité départemental

Ligue

Club

SCA

SCIA

• Dénomination : _____

• Numéro d'affiliation : _____ • Nombre d'adhérents : _____

• Adresse : _____

• Téléphone(s) : _____

• Courriel : _____

• Adresse du site internet de la structure : _____

• Nom du responsable juridique de la structure : _____

• Nom de la personne ressource à l'origine de la demande : _____

• Fonction au sein de la structure : _____

• Adresse : _____

• Téléphone(s) : _____

• Courriel : _____

En cochant la case ci-contre, le demandeur du label déclare sur l'honneur accepter le règlement du trophée annexé au formulaire de candidature.



PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

N'hésitez pas à développer votre présentation, les cases sont extensibles

Présentez le contexte de votre démarche :

Décrivez les objectifs de votre démarche (en précisant si ils sont atteints ou pour quelle échéance) :

Description générale de votre démarche :

Date de lancement de la démarche :

Calendrier de mise en oeuvre :

Lieu(x) de la démarche :



PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

N'hésitez pas à développer votre présentation, les cases sont extensibles

Public(s) cible(s) de la démarche :

Relations de votre structure avec le(s) établissement(s) scolaire(s) et les enseignants (encadrement de l'activité, prêt de matériel, appui pédagogique...) :

Personnes impliquées dans la mise en oeuvre de la démarche (élus, responsables de structure, bénévoles...) :

Partenaires éventuels :

Présentez votre démarche en montrant son caractère exemplaire et reproductible, ses aspects innovants ou originaux, le caractère pédagogique des actions, ses moyens mis en oeuvre, les résultats obtenus, ce qui est déjà réalisé et ce qui est en projet :



Liste des supports transmis permettant de rendre compte de votre démarche (article, plaquette, compte-rendu, photographies, vidéos, etc.) :

Vous avez terminé ?

N'oubliez pas de sauvegarder votre document, et d'y joindre tout support permettant d'illustrer vos démarches.
Renvoyez le tout à developpement@ffessm.fr et en copie le secrétariat fédéral à secretariat@ffessm.fr